

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
GRASSE  
66, Boulevard SADI CARNOT  
06110 LE CANNET

**CLASSEMENT SANS SUITE PVE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN YOHAN  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RO – PV**

Rédacteur :

Madame, Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous avez formulé une requête concernant une contravention relevée par Procès Verbal Electronique émise suite à une infraction au code de la route commise par votre client Monsieur |

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_, en date du : \_\_\_\_\_  
, par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s)  
véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Après examen de votre dossier et au vu des justificatifs fournis, j'ai l'honneur de vous informer du classement sans suite de cette contravention.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à **LE CANNET**, le 10/03/2021

**L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC**

